

10 000 arbres face à la densification du centre-ville

Saint-Brevin-les-Pins — Dans un contexte réglementaire, la cité, en croissance, va devoir densifier son centre. Constructions, divisions de parcelle, amènent à réfléchir à la place de l'arbre dans la ville.

Sur les dunes arides où paissaient les moutons, des notables nantais et paimbotins ont planté, vers 1860, des pins maritimes pour stabiliser la dune. Une vingtaine d'années plus tard, les plants devinrent de beaux arbres qui ont fixé la dune et changés l'aspect du paysage. En 1882, dans ce cadre idyllique, naîtra la station balnéaire de l'Océan, puis, en 1899, la ville de Saint-Brevin ajoutera les Pins à sa dénomination officielle. La Seconde Guerre mondiale entraînera une forte destruction de la forêt brévinoise.

L'arbre, patrimoine de la commune, va faire l'objet d'une charte qui devrait voir le jour en 2023. Écrite de manière collaborative, par la commission mixte environnement, celle-ci aura une vocation pédagogique et informative. La commission, créée en 2014 et forte de vingt-sept membres, réunie élus, membres d'association (Les Amis de Saint-Brevin, Les Incroyables comestibles, et bien d'autres), et des particuliers passionnés par la nature.

Quelle place pour les arbres ?

Dans un contexte réglementaire complexe, entre volonté de stopper l'artificialisation des sols et celle d'augmenter la part de logements sociaux, la commune, en croissance, va devoir densifier son centre-ville. Nouvelles constructions, divisions de parcelle, amènent à réfléchir à la place de l'arbre dans la cité.

« Dans le cadre de la loi Environnement, il est recommandé d'éviter d'abattre des arbres, à défaut de réduire le nombre d'arbres concernés et bien sûr de compenser », rappelle Serge Pucelle, président des



Le parc du Pointeau à Saint-Brevin-les-Pins. | PHOTO : QUEST-FRANDE

Amis de Saint-Brevin, qui veut aller plus loin et prépare un recensement des arbres significatifs, patrimoniaux et remarquables.

Expliquer les enjeux

Pour Eric Touret, élu à l'environnement, qui pilote la commission, la volonté est de partager et de convaincre. « Nous devons tout d'abord expliquer les enjeux de notre démar-

che et faire adhérer professionnels et particuliers, la charte est, par définition, non contraignante, même si, à terme, ces éléments fondamentaux seront repris dans le Plan local d'urbanisme pour une dimension plus juridique. »

Si l'ensemble des acteurs partage la volonté de protéger la richesse de la commune, sa forêt domaniale, ses espaces arborés et ses dunes, les

débats se font parfois divergeants et passionnés sur les moyens d'y parvenir.

Pour Serge Pucelle, la Ville doit se doter d'un plan de gestion du boisement afin d'anticiper le vieillissement naturel des arbres et d'éviter les situations d'urgence. C'est un enjeu fort, dans le contexte d'inquiétude autour du changement climatique, de la décennie à venir valide Eric Touret.